



Monsieur Claude Wiseler
Président de la
Chambre des Député.e.s
Luxembourg

Luxembourg, le 21 mars 2024

Monsieur le Président,

Par la présente, nous nous permettons de poser une question parlementaire à **Monsieur le Ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme** concernant la précarité énergétique.

Un récent rapport du LISER ¹ analysant la précarité énergétique au Luxembourg a souligné plusieurs défis liés à son évaluation et a formulé des recommandations en vue de son amélioration. Au niveau luxembourgeois, la définition de la précarité énergétique reste floue et les indicateurs actuels ne parviennent pas à capturer pleinement la complexité de ce phénomène multidimensionnel. L'indicateur national actuel est une combinaison quantitative d'indicateurs, à savoir le « TEE » (taux d'effort énergétique) et le « BRDE » (bas revenus – dépenses élevées), permettant d'éliminer les cas de gaspillage énergétique et de déterminer si le niveau d'effort est acceptable tout en prenant en considération le niveau de pauvreté des ménages.

L'autrice recommande de développer un portefeuille plus complet d'indicateurs plus qualitatifs, dont notamment des indicateurs couvrant différentes facettes de la pauvreté énergétique, comme le niveau du prix de l'énergie, le niveau de performance énergétique et le niveau de confort et d'humidité des logements. De plus, il serait crucial de développer des indicateurs précurseurs disponibles plusieurs fois par an pour pallier le défi posé par le retard d'une à deux années dans la mise à disposition des données actuelles. Finalement, il serait essentiel d'évaluer également la pauvreté en matière de mobilité en considérant les interactions entre la disponibilité des transports en commun ou l'accessibilité financière, étant donné leur lien étroit avec le coût de l'énergie.

Dans ce contexte, nous voudrions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

- 1. À part des mesures et projets existants, comme la prime énergie ou les projets de la Klima-Agence (*conseil en énergie personnalisé, subvention pour le remplacement d'appareils électroménagers énergivores ou le projet « Zesumme renovéieren »*), quelles nouvelles mesures le Gouvernement envisage-t-il de prendre et quelle stratégie envisage-t-il de mettre en œuvre pour atténuer le problème de la précarité énergétique à long terme ?**

¹ Guio, A.-C. (12.2023). Pauvreté énergétique au Luxembourg : comment la mesurer ? Chambre des Salariés Luxembourg (CSL).

2. Monsieur le Ministre prévoit-il de créer une définition officielle de la précarité énergétique au Luxembourg ?
3. Monsieur le Ministre peut-il fournir les données concernant la précarité énergétique au Luxembourg pour l'année 2023 sur base des indicateurs actuels ?
4. Monsieur le Ministre a-t-il connaissance de réflexions concernant l'adaptation de l'indicateur actuel de la précarité énergétique, notamment en ce qui concerne la considération d'indicateurs qualitatifs, l'intégration de la variable mobilité ou encore le développement d'indicateurs précurseurs ? Si oui, est-ce que le Gouvernement prévoit de mettre en œuvre ces indicateurs revus et le cas échéant, dans quel délai ?
5. Quelles mesures le Gouvernement prévoit-il de mettre en œuvre pour garantir que les logements en location des ménages en précarité énergétique répondent aux normes de salubrité et de qualité ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.



François Bausch
Député



Joëlle Welfring
Députée